



Garde d enfants et pension .

Par **lechaux**, le **06/05/2011** à **11:57**

Bonjour, ma fille de 17 ans s'est rendue chez son père pour les vacances à Lille. Elle devait revenir lundi mais elle a raté son train par la faute de son père. Jeudi il fait téléphoner sa fille pour me demander de faire la moitié de la route pour la récupérer sous prétexte qu'il est en difficulté financière, j'ai refusé d'autant plus que ce n'était pas la première fois. Je l'ai menacé d'appeler la police. D'autre part, il refuse le prélèvement automatique de la pension alimentaire. Dois-je vraiment appeler la police ? Que puis-je faire pour le forcer à revenir au prélèvement automatique ? Je tiens à signaler qu'il ne participe pas aux autres frais, 1200 euros d'école à la rentrée et autres loisirs. La pension s'élève à 100 euros, décision prise en 2000. Dois-je retourner au tribunal pour le forcer à assumer ses responsabilités par rapport à sa fille ? merci d'avance.

Par **mimi493**, le **06/05/2011** à **12:40**

Déjà un particulier ne peut pas faire de prélèvement automatique. Vous devez parler de virement. Et non, vous ne pouvez l'y contraindre. Je tiens à signaler qu'il ne participe pas aux autres frais, 1200 euros d'école à la rentrée et autres loisirs. Sauf si le jugement précise qu'il doit payer autre chose que la pension alimentaire, il ne doit rien de plus. 1200 euros/mois de frais pour un enfant de 16 ans, c'est énorme. Si vous avez pris ces décisions, vous devez les assumer, sauf si le jugement dit autre chose. Que dit le jugement concernant les trajets lors des DVH du père ?